

**ARRETE de VOIRIE portant  
PERMIS de STATIONNEMENT  
N° 2023/PM/044**

**Nous, Maire de la Commune de CARBONNE**

**Vu** les articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'article R 610-5 du Code Pénal,  
**Vu** le Code de la route,  
**Vu** la demande présentée le : 29 Mars 2023  
**Par** : Monsieur LAUZERAL Alexis de l'entreprise ECOLAUZ, lors de travaux du 13  
Avril au 13 Juin 2023,  
**Considérant** qu'il convient d'assurer la circulation des piétons pendant les **travaux**  
au 12 rue Gambetta du 13 Avril au 13 juin 2023,

**A R R E T O N S**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pendant les travaux au 12 rue Gambetta du 13 Avril au 13 Juin 2023,  
le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public comme énoncé dans sa  
demande :

- pose d'une benne et matériaux face au 12 rue Gambetta sur les deux  
Stationnements.
- le passage sur trottoir coté travaux sera fermé à la circulation. Les piétons  
seront invités à circuler sur le trottoir d'en face.

**Article 2** : La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par  
l'entreprise chargée des travaux, qui sera responsable du défaut ou de  
l'insuffisance de celle-ci.

**Article 3** : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne  
confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour  
des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit  
à indemnité.

**Article 4** : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie  
conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** : Ampliation sera donnée à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Carbonne,
- Madame la Directrice Générale des services,
- Monsieur le Chef de service de Police municipale,
- Monsieur LAUZERAL Alexis de l'entreprise ECOLAUZ

Fait à CARBONNE,  
Le 29 Mars 2023

Le Maire  
Denis TURREL



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente  
notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de  
Toulouse : 68 Rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 7.*